

INFORMATIONS NOUVELLES FAMILLES

Cotisation, cantine, services périscolaires

1/ Principe de la cantine et tarifs

La cantine se trouve sur le site de l'école mais elle n'est pas gérée par nous directement. C'est bien la municipalité de Vigneux qui propose ce service à nos élèves. Il vous faut donc vous rapprocher d'elle pour inscrire votre enfant à la cantine de l'école. Le prix du repas varie en fonction du quotient familial :

quotient familial en €	PAIX DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE
0<0<380	1,55 €
381<0<500	1,90 €
501<0<700	2,23 €
701<0<900	2,57 €
901<0<1100	2,91 €
1101<0<1300	3,24 €
1301<0<1500	3,57 €
1501<0<1700	3,91 €
0>1700	4,24 €

L'inscription annuelle doit se faire à chaque rentrée scolaire en mairie, que les enfants fréquentent régulièrement ou occasionnellement le restaurant.

Renseignements sur le site de la commune ou auprès du pôle Enfance-Jeunesse-Education au 02.40.57.12.13

2/ Principe de la garderie et tarifs

Un service de garderie vous est proposé sur l'école entre 7h30 et 8h30 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir.

La garderie possède son règlement propre. Celui-ci est disponible sur le site internet de l'école, merci de le lire attentivement. Les tarifs de la garderie sont indiqués dans le règlement. Le principe reste simple : 0,55 euro par ¼ d'heure.

Ex : votre enfant reste de 16h30 à 17h à la garderie, vous serez facturé 1,10 euro.

L'accueil du mercredi matin proposé par l'OGEC accueille les enfants :

- dans la salle des Fougères de 8h00 à 8h30,
- puis dans les locaux de la Planète B612 de 8h40 à 11h40.
- Entre 8h30 et 8h40, aucun accueil n'est possible.

A la fin de l'accueil du mercredi matin, trois possibilités s'offrent à vous :

- vos enfants repartent à 11h40,
- vos enfants déjeunent à la cantine et repartent à 13h,
- vos enfants déjeunent à la cantine et restent à l'accueil périscolaire du mercredi après-midi proposé par la mairie dans le bâtiment Planète B 612. (Inscription mairie)

Chaque mercredi devra être réservé avant la date limite via le lien adressé aux familles. Pour tout échange concernant la garderie du mercredi matin, il faut utiliser l'adresse mail suivante : garderie.ogecsainteanne44@gmail.com;

Si vous avez besoin d'un accueil l'après-midi, il faut vous rapprocher de la municipalité qui prendra en charge votre enfant.

4/ cotisation scolaire

Le montant établi pour l'année 2022-2023 est de 324 euros pour les résidents de la commune.

Cette cotisation tout compris intègre les éléments suivants :

- Frais d'inscription et contribution des familles
- Participation aux sorties scolaires
- Pack fournitures
- Assurance scolaire
- Support culture chrétienne et éveil à la foi

Les modalités de règlement de cette cotisation vous seront transmises dans la semaine qui suit l'entrée de votre enfant à l'école.

Elodie Garnier, chef d'établissement

